

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 30 juillet 2020**

Date de convocation : 24 juillet 2020

Délibération n° 2020-162  
Nomenclature 5.3.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 64

Dont un pouvoir de :

M. Gaby TOUZINAUD à M. Eric PANNAUD

Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER

Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN

Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON

Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN

M. Philippe CREACHCADEC à Mme Dominique DEREN

M. Charles DELCROIX à M. Philippe CALLAUD

M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE

M. Pierre DIETZ à M. Jean-Pierre ROUDIER

M. Rémy CATROU à Mme Florence BETIZEAU

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB) - Désignation des délégués

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 54

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRE, Annie GRELET, Jean-Paul COMPAIN, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Sylvie CHURLAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Philippe CALLAUD, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Dominique DEREN, Joël TERRIEN, François EHLINGER, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BARUSSEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants applicables aux syndicats mixtes ouverts,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L. 213-12 et R. 213-49, qui précisent qu'un établissement public territorial de bassin (EPTB) est un groupement de collectivités territoriales constitué en application des dispositions des syndicats mixtes bénéficiant d'une reconnaissance particulière au regard de leur périmètre d'intervention avec des missions spécifiques,

Vu l'arrêté Préfectoral modifié du 21 juillet 2017 transformant l'Institution Interdépartementale pour l'aménagement du Fleuve Charente et ses affluents en Syndicat Mixte Ouvert dénommé syndicat mixte pour l'aménagement du fleuve charente et ses affluents,

Vu l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2018 modifiant les statuts de l'EPTB Charente permettant notamment aux EPCI et aux EPAGEs d'adhérer à l'EPTB,

Vu les statuts de l'EPTB Charente annexés à l'arrêté préfectoral modifiant l'annexe 1 de la décision institutive du syndicat mixte pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents en date du 5 février 2020 et notamment l'article 11-1 fixant la représentation de la CDA de Saintes au comité syndical à 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6.III.6 « Protection et Valorisation des milieux naturels et de la biodiversité »,

Vu la délibération n°2018-156 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2018 portant adhésion à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Charente, et désignation des représentants de la CDA de Saintes au Comité syndical,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération de Saintes au Comité syndical de l'EPTB Charente,

Considérant que sont proposés comme délégués titulaires pour représenter la Communauté d'Agglomération de Saintes au Comité Syndical de l'EPTB Charente :

- Monsieur Fabrice BARUSSEAU
- Monsieur François EHLINGER

Considérant que sont proposés comme délégués suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération de Saintes au Comité Syndical de l'EPTB Charente :

- Monsieur Jean-Paul GIRARD
- Madame Charlotte TOUSSAINT

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de désigner Fabrice BARUSSEAU et François EHLINGER, délégués titulaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes au Comité Syndical de l'EPTB Charente.
- de désigner Jean-Paul GIRARD et Charlotte TOUSSAINT, délégués suppléants de la Communauté d'Agglomération de Saintes au Comité Syndical de l'EPTB Charente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, de désigner ses représentants au Comité Syndical de l'EPTB Charente par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT.
- Désigne Fabrice BARUSSEAU et François EHLINGER, délégués titulaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes au Comité Syndical de l'EPTB Charente.
- Désigne Jean-Paul GIRARD et Charlotte TOUSSAINT, délégués suppléants de la Communauté d'Agglomération de Saintes au Comité Syndical de l'EPTB Charente.

Par : - 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)  
- 62 Voix pour  
- 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.